

AVANT-PROPOS

La Société française pour le droit international a accordé sa confiance à l'équipe « Droits de l'homme » du Centre d'études sur la coopération juridique internationale pour que celle-ci organise son 45^{ème} colloque annuel.

La Faculté de droit et de sciences sociales de l'Université de Poitiers a eu ainsi l'immense honneur d'accueillir, pour la deuxième fois (après le colloque de 1979 sur la Frontière), les membres de la Société du 9 au 11 juin 2011 autour d'une question fédératrice, « transdisciplinaire » diront certains, La Nationalité.

Si le choix du sujet semblait, au premier abord, inscrit dans une démarche traditionnelle, voire classique (et même très théorique selon certains...), des rapports interétatiques et normatifs, son traitement a révélé une actualité pour le moins dense et profondément intégrée dans la réflexion juridique contemporaine tant en droit international public, qu'en droit international privé.

Notion au carrefour des disciplines juridiques privées et publiques et transcendant ce clivage disputé, la Nationalité s'est imposée comme l'une de ces notions en perpétuelle évolution, évolution sur laquelle ce colloque a eu l'ambition d'apporter un éclairage à la fois théorique et pratique. Cet éclairage aurait été imparfait s'il n'avait pu se fonder sur un postulat réfutant toute approche disciplinaire unique et privilégiant, à travers des examens complémentaires et interdépendants, une définition plurielle de la thématique. L'ambition, sage mais inhabituelle il faut en convenir, consistait donc à définir préalablement la Nationalité comme un point de rencontre de ses spécialistes qui sont, trop souvent, amenés à évoluer de manière autonome et autarcique autour de la seule et même notion.

Pendant trois jours, la Nationalité a ainsi été un prétexte stimulant de rencontres, bien entendu intellectuelles (et humaines), mais aussi et surtout, interdisciplinaires et transversales. Des spécialistes du droit international public, du droit international privé, du droit de l'Union européenne, du droit international des droits de l'homme, du droit pénal, du droit constitutionnel ou administratif ont vu s'instaurer et ont contribué à un dialogue scientifique portant sur cette notion commune qu'est la Nationalité.

Cette dernière est d'ailleurs sur le plan de ses fondements, une notion qui révèle, par la rencontre du droit international privé et du droit international public, un véritable droit international de la nationalité que ce colloque a tenté de matérialiser et d'apprécier. L'analyse de ses sources a permis d'en établir le cadre général dans lequel sont amenés à évoluer de multiples sujets, dont les principaux sont sans conteste l'Etat et l'individu (personne physique et morale) mais également les organisations internationales. Partant, la question s'est portée successivement sur la question sous l'angle étatique et individuel (deux aspects

S.F.D.I. - COLLOQUE DE POITIERS

qui sont en réalité interdépendants) pour aboutir à l'analyse des questions plus techniques orientées de manière systématique vers les problématiques de détermination du lien de nationalité et les mutations contemporaines qui peuvent affecter celui-ci. Complétée utilement par une analyse spécifique dans le cadre de plusieurs ateliers thématiques laissant la parole à de jeunes chercheurs, la réflexion durant ces trois jours s'est avérée particulièrement fructueuse et stimulante¹. Les résultats sont présentés dans ces actes qui constituent, grâce à l'investissement des différents auteurs, un apport essentiel à la potentielle redéfinition des fondements et des conséquences juridiques de la Nationalité en droit international envisagée dans un sens large. Evolution ? Redéfinition ? Réorientation ? Autant d'interrogations auxquelles les contributions qui suivent permettent d'apporter, si ce n'est une réponse ferme, à tout le moins une réflexion particulièrement dense.

Je ne peux toutefois laisser le lecteur prendre connaissance de cet ouvrage sans remercier chaleureusement Monsieur le Président Gilbert GUILLAUME, Madame le Professeur Sandra SZUREK, Monsieur Philippe LECLERC, Messieurs les Professeurs François HERVOUËT, Luigi CONDORELLI et Gilles COTTEREAU pour avoir présidé les différentes séances de travail.

L'organisation de ce colloque, bien que reposant pour partie sur celui qui en a pris la responsabilité scientifique, est surtout un travail d'équipe basé sur l'investissement des membres qui la composent. A ce titre, plusieurs personnes ont œuvré sans compter pour sa réussite et je tiens ici à remercier chaleureusement mes partenaires et amis, le Professeur Philippe LAGRANGE et Monsieur Jean-Pierre DIONNET, Secrétaire général du CECOJI. Leur investissement, leur dynamisme et leur soutien ont été particulièrement importants et je tiens ici à leur exprimer toute ma reconnaissance à la fois pour avoir permis que ce colloque se tienne dans les meilleures conditions et, surtout, pour avoir toujours répondu présents aux projets lancés au sein de l'équipe.

Par ailleurs, l'ensemble de l'équipe enseignante du CECOJI et de la Faculté de droit et de sciences sociales de l'Université de Poitiers trouvera également dans ces lignes mes plus profonds remerciements pour leur aide et leur soutien. Ces remerciements s'adressent tout particulièrement à Monsieur le Doyen Joël MONNET, à Mesdames Marie CORNU, Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS, Céline LAGEOT et Marie-Françoise VALETTE ainsi qu'à Messieurs les professeurs Fabien MARCHADIER et Benjamin REMY.

¹ Les lecteurs pourront peut-être regretter que le choix de ne pas reproduire dans les présents actes la totalité des discussions et débats qui ont eu lieu lors de cette rencontre, ne permet que partiellement d'apprécier cette richesse de la réflexion. Toutefois, pour satisfaire partiellement ces lecteurs, que nous comprenons, nous les informons que la captation vidéo de la totalité des communications et discussions est disponible en ligne sur la chaîne internet de l'Université de Poitiers à l'adresse suivante : <http://www.uptv-univ-poitiers.fr>

DROIT INTERNATIONAL ET NATIONALITE

Enfin, *last but not least*, je tiens ici à remercier infiniment les doctorants du CECOJI et de la section « jeune » de la SFDI ainsi que les étudiants du Master Droit du contentieux international qui ont œuvré à la réussite de cette manifestation : Aboubacar DIOMANDE, Angelo EKOUE, Anne Claire DUMOUCHEL, Bekaye DIABATE, Caroline BRETON, Etienne LARE, Françoise KOUASSI, Henriette CARVALLO, Jeanne DUPENDANT, Marc MAKPAWO, Mazama AGO, Muriel SOGNIGBE, Nicol NEHME, Ossama SHALBEK, Rolince MBUNGO, Sacha ROBIN, David APPANAH et Omar RAMADANY.

Sébastien TOUZE